

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en radiodiagnostic

A.M. 04-07-2024

M.B. 22-11-2024

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, l'article 88 ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en radiodiagnostic ;

Considérant que le Docteur SIMONI Paolo est démissionnaire ;

Considérant que la Faculté de Médecine de l'Université libre de Bruxelles a proposé un membre en remplacement du Docteur SIMONI Paolo ;

Considérant que le membre visé à l'article 1^{er} remplit les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant au Docteur SIMONI Paolo,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o de l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en radiodiagnostic, le Docteur SIMONI Paolo est remplacé par la Docteure MADANI Afarine, en tant que membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 04 juillet 2024.

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

F. BERTIEAUX